



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2023

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, par le soussigné Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2023 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 15^e jour du mois de mars 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 498-2023** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 15 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de mars 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-trésorier